

Le 31.03.2004 le Parlement Européen et le Conseil Européen approuvait la directive Européenne (Measuring Instruments Directive) 2004/22/EG.

Le 30-10-2006 cette directive MID entrain en vigueur dans tous les pays de l'UE et en Suisse.

Parmi les 10 principes d'appareils de mesure, l'on trouve également les compteurs d'énergie électriques ainsi que les indicateurs de demande d'énergie.

**La directive MID remplace les réglementations des approbations nationales et les étalonnages correspondants pour les habitations, les entreprises et l'industrie.**

**Les homologations précédentes PTB (Physikalisch Technischen Bundesanstalt - Allemagne) restent valables jusqu'en octobre 2016.**

Selon cette nouvelle directive, il y a une déclaration de conformité du fabricant. Eltako et ses fournisseurs sont certifiés selon les modules B (essais sur prototype) et D (assurance de qualité pour la production).

La MID règle les points suivants:

- les prescriptions techniques (norme DIN EN 50470-1/-3)
- les déclarations de conformité
- la commercialisation de l'appareil de mesure
- le marquage de l'appareil de mesure
- le contrôle du marché

Les normes nationales restent soumises:

- étalonnage secondaire
- validité de l'étalonnage
- taxes

Au moment de la commercialisation d'un appareil MID, Eltako explique dans les manuels d'utilisation la conformité avec la MID.

Le numéro du certificat du prototype y est clairement visible.

Ce numéro commence par le code du pays de l'organisation d'essais. Par exemple DE pour l'Allemagne ou CH la Suisse.

La plaque signalétique contient l'immatriculation MID:

CE - M12 - 1259

